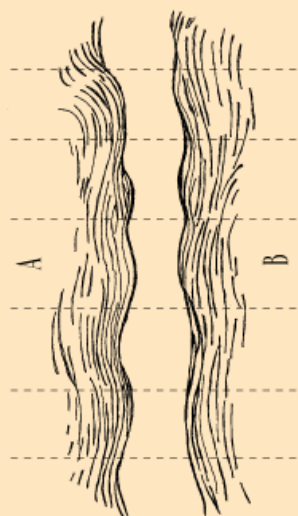


Le Cours de Linguistique Générale 1916-2016

Genève - Paris • 2016 - 2017



TRAVAUX DES COLLOQUES LE COURS DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE, 1916-2016. L'ÉMERGENCE, LE DEVENIR

Éditeurs scientifiques : Daniele
GAMBARARA, Fabienne REBOUL.

Luiza MILANO, « L'importance de
l'aspect phonique de la langue dans
l'héritage saussurien »

Communication donnée dans la session de Daniele Gambarara,
Construction du CLG, au colloque **Le Cours de
Linguistique Générale, 1916-2016.
L'émergence**, Genève, 9-13 janvier 2017.

CERCLE FERDINAND DE SAUSSURE

N° D'ISBN : 978-2-8399-2282-1

Pour consulter le programme complet de la session de Daniele Gambarara,

Construction du CLG :

<https://www.clg2016.org/geneve/programme/session-11/>



**CERCLE
FERDINAND
DE SAUSSURE**

L'IMPORTANCE DE L'ASPECT PHONIQUE DE LA LANGUE DANS L'HERITAGE SAUSSURIEN

Luiza MILANO

Universidade Federal do Rio Grande do Sul (Brazil)

luizamilanos@gmail.com

Ce travail fait partie de notre parcours de recherche, dans lequel nous essayons, depuis quelque temps déjà, d'évaluer l'intérêt qu'a eu Ferdinand de Saussure pour l'aspect phonique des langues¹. Il va de soi que, lorsque l'on se plonge dans l'ensemble des textes qui comprennent l'héritage du maître genevois, il faut tout d'abord appuyer notre étude sur un construit théorique qui va bien au-delà du regard sur le phonique. C'est-à-dire : notre recherche concernant l'importance des sons des langues dans les études saussuriennes ne se limite pas à une chasse obstinée à des références à l'aspect acoustique et/ou articulatoire dans les sources disponibles aux chercheurs.

Les questions sur la place de l'aspect phonique dans les réflexions saussuriennes sont présentes dans de nombreux documents : dans *La double essence du langage* (2011), dans le manuscrit *Phonétique* (1995), dans les études sur le lituanien (2003), sur les Annagrammes (1971, 2013) et dans le *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes* (1922). Pourtant, il faut le rappeler, les études menées à partir de l'héritage saussurien ont été impulsées tout d'abord par la publication du *Cours de linguistique générale* (1972). Nous nous joignons donc à ceux qui considèrent le document édité par Bally et Sechehaye comme base d'une pensée qui a offert des chemins fertiles pour l'étude, entre autres, de l'écoute des sons. Le parcours de réflexion que nous ferons ici partira donc du *Cours*, oeuvre à laquelle nous rendons hommage aujourd'hui.

La table des matières du *Cours* nous l'annonce d'emblée : l'« Introduction » contient un chapitre (Chapitre VII) dont le titre est « Phonologie ». Ceci est suivi d'un appendice intitulé « Principes de phonologie », qui est, à son tour, composé de deux autres chapitres « Les espèces phonologiques » et « Le phonème dans la chaîne parlée ». Bally et Sechehaye ont donc accordé une place privilégiée au domaine du phonique, affirmation qui se justifie par le fait que ces réflexions ont été placées près des éléments basilaires de la pensée saussurienne. Cela ne nous apparaît pas comme un détail.

Tout indique que des notions telles que *matière*, *tâche* et *objet de la linguistique* ont des rapports assez intimes avec la définition même d'*unité* (phonème) et avec la *fonction de l'unité* (dans la « chaîne parlée »). Pourtant, avant de traiter spécifiquement des chapitres sur la phonologie, il sera nécessaire de revisiter deux principes généraux de la théorie saussurienne : la notion de signe linguistique et celle de valeur linguistique. Ces concepts-clé seront fondamentaux dans la lecture que nous proposons sur l'aspect phonique.

¹ Cet article développe les idées que nous avons présentée lors du Colloque *Le Cours de Linguistique Générale, 1916-2016. L'émergence*, en janvier 2017, à Genève. Une version étendue de ce texte va paraître dans les Cahiers Ferdinand de Saussure 70.

Les bases pour l'étude du son chez Saussure: le phonique et le non phonique

Selon nos recherches, Saussure n'a pu aller de l'avant dans ses réflexions sur l'objet et sur la méthode de la linguistique qu'après avoir postulé les caractères à la fois abstrait et arbitraire des signes au sein du système. Dans ce sens, la double essence de la langue requiert que l'on tolère de travailler avec l'aspect phonique (comme matérialité) seulement après avoir compris la possibilité de considérer des formes et des sens sans la garantie matérielle. Or, la puissance du signe n'est pas donnée *a priori* par sa matérialité signifiante.

En effet, lorsqu'il présente le signe linguistique, Saussure propose de le concevoir comme une entité psychique à double facette. Et il le dit non sans affirmer auparavant que le signe linguistique n'unit pas une chose à un mot mais un concept à une image acoustique. Après cette remarque, le maître dit encore:

Cette dernière [l'image acoustique] n'est pas le son matériel, chose purement physique, mais l'empreinte psychique de ce son, la représentation que nous en donne le témoignage de nos sens. (CLG 98)

Sur ce passage, il y a deux points à observer. Le premier concerne le changement terminologique, soit la substitution du concept d'image acoustique par celui de signifiant. Le deuxième, quant à lui, touche à la précision du concept, qui n'est pas présenté comme étant du pur son matériel, mais au contraire comme empreinte psychique. Étant une empreinte, c'est-à-dire un effet, le signifiant a déjà la condition d'un élément appartenant à un système symbolique. C'est bien dans ce sens que nous proposons de considérer le signifiant, lui-aussi, comme étant un élément à double facette: 1^{ère} - le signifiant en tant que représentation dans le système ; 2^e - le signifiant comme portion acoustique (de nature auditive).

Selon la première perspective, l'aspect matériel du signe linguistique est une sorte d'enveloppe nécessaire à la production de différences dans le système. Même si Saussure reconnaît que « [...] l'essentiel de la langue (...) est étranger au caractère phonique du signe linguistique » (CLG 21), la portion signifiante doit pouvoir compter sur l'image acoustique pour rendre compte de sa représentation dans le système. Il faut donc se convaincre que « [...] dans son essence, il [signifiant linguistique] n'est aucunement phonique [...] » (CLG 164). Or, la portion matérielle vaut plus parce qu'elle produit des différences (et des oppositions) que par la matérialité phonique qu'elle porte en soi. Dans ce sens, le signifiant n'est pas le son.

Dans la deuxième perspective, l'aspect phonique s'impose. L'on peut constater d'emblée que l'instance matérielle du signifiant avait déjà été soulignée par Saussure lorsqu'il nommait cette portion du signe linguistique image acoustique. Ensuite, le maître genevois affirme que le signifiant est de nature auditive (CLG 164), ce qui confirme que l'une de ses portions est phonique. Il s'agit bien de reconnaître le côté concret de l'aspect phonique du signe linguistique, ce qui se fait à partir d'un mécanisme psycho-physique de nature auditive. Il nous semble donc clair que le signifiant dépend de son aspect matériel. De ce point de vue alors le signifiant est le son.

Nous partons alors de cette ambivalence constitutive du signifiant, qui est phonique justement parce qu'il a en lui un principe de représentation. Pour cette raison, la condition arbitraire est assez radicale. C'est précisément parce que n'importe quelle idée peut se joindre à n'importe quelle masse amorphe de sons que l'idée et le son finissent par s'unir l'une à l'autre ; ce phénomène, produit de différences et d'oppositions, crée enfin un signe. La double facette du signifiant se constitue donc à partir de cette relation arbitraire: l'aspect phonique fonctionne comme matérialité mais ce qui garantit son efficacité est sa fonction différenciatrice. Ainsi, la possibilité

de constituer une « (...) enveloppe matérielle (...) » (CLG 164), permet la coupure arbitraire de fractions phoniques.

De ce fait, entre les concepts de signe et de valeur, l'on voit surgir la notion de *système*. C'est, peut-être, pour cette raison que, dans les chapitres qui précèdent les réflexions sur la valeur linguistique, les éditeurs du *Cours* ont mis en évidence la problématisation de *l'unité*, qui est en jeu dans le système. En effet, si le système ne nous fournit pas des unités données *a priori*, la double caractéristique concrète/abstraite de la langue demandera des ressources analytiques fondée sur la valeur.

Sans aucun doute, l'aspect phonique de la langue contribue à la logique organisatrice de la théorie de la valeur. L'on voit dans le *Cours* l'utilisation du phonème pour l'illustrer : « [...] les phonèmes sont avant tout des entités oppositives, relatives et négatives. » (CLG 164).

Bref, pour qu'un signe puisse produire des effets contrastifs, il lui faut une matérialité qui porte et qui soutienne ces différences. En effet, si un signe est tout ce que les autres ne le sont pas, pour l'identifier comme élément appartenant à un système linguistique donné, il est nécessaire de rechercher une piste dans la réalité concrète de ce signe et donc de l'opposer aux autres signes de cette langue.

Dans ce contexte, il est fondamental que le linguiste accepte cette contradiction apparente : le signifiant est phonique parce qu'il est passible de ne pas être phonique. Or, comme l'on voit dans le *Cours* : « [...] Ce qu'il y a d'idée ou de matière phonique dans un signe importe moins que ce qu'il y a autour de lui dans les autres signes. » (CLG 166).

Il s'agit d'un constat fondamental pour que l'on puisse aller de l'avant sur deux questions concernant le traitement du phonique chez Saussure : premièrement, il faut tenir compte de l'établissement d'une différence entre ce qui est du « son pur » et ce qui est élevé au statut de signifiant ; deuxièmement, il faut considérer le phonème d'après les combinaisons rendues possibles par les jeux de sons de chaque langue, ce qui finit par accorder un statut sémiologique à cette unité.

Après avoir repris les concepts de signe et de valeur linguistique à partir de l'appréciation des aspects phonique et non phonique de la langue, vient le moment de revisiter les chapitres du *Cours* qui présentent spécifiquement cette thématique. Qu'est-ce qu'ils montrent, ces chapitres ? Quelle est leur fonction dans la réflexion saussurienne ?

Pour répondre à ces questions, il est convenable de revenir une fois encore à la table de matières : le chapitre VII de l'Introduction est intitulé « Phonologie ». La question terminologique fait, encore à nos jours, objet de polémique. Assez fréquemment, l'on affirme que la phonologie saussurienne correspond à la phonétique contemporaine. Il s'agit d'un constat assez aventuré. Il est en effet possible d'interpréter, dans quelques passages du *Cours*, le terme phonologie comme étant de la « phonétique physiologique », comme l'on peut voir dans le passage suivant :

La physiologie des sons (all. Laut- ou Sprachphysiologie) est souvent appelée << phonétique >> (all. Phonetik, angl. phonetics). Ce terme nous semble impropre ; nous le remplaçons par celui de phonologie. Car phonétique a d'abord désigné et doit continuer à désigner l'étude des évolutions des sons ; l'on ne saurait confondre sous un même nom deux études absolument distinctes. La phonétique est une science historique ; elle analyse des événements, des transformations et se meut dans le temps. La phonologie est en dehors du temps, puisque le mécanisme de l'articulation reste toujours semblable à lui-même. (CLG 55-56)

Dans ce passage assez connu, le terme phonétique est mis en relation avec l'étude de l'évolution historique des sons des langues. Nous sommes tout à fait

d'accord avec ce premier raisonnement et il ne nous semble même pas pertinent de proposer des ajustements, vu que Saussure considère la phonétique comme étant une étude dyachronique de l'aspect phonique. En revanche, en ce qui concerne la notion de phonologie, l'on peut y ajouter quelques remarques. Voyons ce passage :

On voit par là l'importance que la phonologie des groupes doit avoir pour la linguistique générale. Tandis qu'on se borne généralement à donner des règles pour articuler tous les sons, éléments variables et accidentels des langues, cette phonologie combinatoire circonscrit les possibilités et fixe les relations constantes des phonèmes interdépendants." (CLG 79)

Il s'agit bien d'une proposition d'étude des sons de la langue ayant comme base les relations entre eux. Nous venons de lire : phonologie combinatoire. En effet, différemment de la manière dont l'on comprend la phonétique aujourd'hui, le *Cours* propose une approche selon laquelle les éléments ne sont pas isolés et sont, en plus, interdépendants. En fin de comptes, cette perspective révèle le caractère systémique de la proposition saussurienne.

Pourtant, ce n'est pas seulement dans le *Cours* que nous trouvons des réflexions sur le système de sons. Dans le manuscrit *Phonétique*², le linguiste traite le phonique comme étant un sujet appartenant à la phonétique sémiologique. Oui, c'est bien ce terme que l'on trouve dans la page 120 du document :

Phonétique sémiologique : s'occupe des sons et des successions de sons existant dans chaque idiome en tant qu'ayant une valeur pour l'idée (cycle acoustico-psychologique) (SAUSSURE 1995 : 120).

La phonétique sémiologique mentionnée dans le manuscrit *Phonétique* annonce une « délimitation au nom de la sémiologie du phonème (qui est seulement négative) et qui ne vient qu'après la délimitation acoustique » (SAUSSURE 1995 : 91). L'on observe donc que l'indication de la nécessité de développer une sémiologie du phonème est ancrée sur la délimitation donnée par l'empreinte acoustique.

Tout ce que nous avons pointé jusqu'ici indique que la matérialité acoustique ne semble pas avoir été secondaire dans le projet sémiologique de Saussure. Cette observation est un pont nécessaire pour la lecture de l'Appendice de phonologie³. En effet, on lit:

[...] c'est par l'oreille que nous savons ce que c'est qu'un b, un t, etc. Si l'on pouvait reproduire au moyen d'un cinématographe tous les mouvements de la bouche et du larynx exécutant une chaîne de sons, il serait impossible de découvrir des subdivisions dans cette suite de mouvements articulatoires ; on ne sait où un son commence, où l'autre finit. Comment affirmer, sans l'impression acoustique, que dans fāl, par exemple, il y a trois unités, et non deux ou quatre? C'est dans la chaîne de la parole entendue que l'on peut percevoir immédiatement si un son reste ou non semblable à lui-même ; tant qu'on a l'impression de quelque chose d'homogène, ce son est unique. (CLG 63-64)

² Déposé à la Bibliothèque Houghton de l'Université Harvard, ce manuscrit date (suivant MARCHESE 1995) des années 1883-1884. D'OTTAVI (2014) souligne que ces manuscrits saussuriens sont divisés en neuf dossiers, dont le plus connu est justement le dossier huit, dont le titre est "*Phonétique*".

³ Au début de l'« Appendice de phonologie », on retrouve un commentaire des Éditeurs, ce qui est tout à fait rare tout au long de l'ouvrage. Cette insertion vise à expliciter les sources utilisées pour la rédaction des deux chapitres de l'appendice, soit les notes préparatoires de Saussure pour les trois conférences sur la « Théorie de la syllabe » en 1897. Les Éditeurs ajoutent que ces éléments sont complémentaires aux données des Cours I et II. Pour des informations détaillées, V. GAMBARARA (2011).

Ce qui est en jeu, c'est la capacité sémiologique que les sons des langues portent, et non pas la proposition d'une étude minutieuse et isolée de chaque unité phonique. En effet, ce qui garantit le caractère représentationnel des phonèmes en tant que signe, c'est bien leur double existence, à la fois concrète et abstraite. La signification et la valeur ne sont pas assurées dans la réalisation phonique en soi ; car les aspects phoniques sont des matérialités d'après lesquelles le jeu de différences et d'oppositions sera mis en évidence. Et ce sera l'impression produite par l'oreille – ou l'effet – qui fondera la proposition d'un système linguistique de différences oppositives et relatives.

L'approche purement articulatoire du son est d'ailleurs objet de critique adressées par Saussure à ses contemporains :

Beaucoup de phonologistes s'attachent presque exclusivement à l'acte de phonation, c'est-à-dire à la production des sons par les organes (larynx, bouche, etc), et négligent le côté acoustique. Cette méthode n'est pas correcte : non seulement l'impression produite sur l'oreille nous est donnée aussi directement que l'image motrice des organes, mais encore c'est elle qui est la base naturelle de toute théorie. (CLG 63)

Saussure affirme également que l'élément sonore concret n'apparaît jamais isolé ; il est attaché à la chaîne sonore qui constitue la parole. L'étude de l'aspect phonique ne serait donc pas limité à la considération de la production isolée des sons, puisque

Dans l'acte phonatoire que nous allons analyser, nous ne tenons compte que des éléments différentiels, saillants pour l'oreille et capables de servir à une délimitation des unités acoustiques dans la chaîne parlée. (CLG 83)

Ce dernier point est une thématique propre à l'Appendice, sur lequel nous nous pencherons dès maintenant.

Comme nous venons de le voir, Saussure laisse d'importantes pistes sur le phonique dans les chapitres sur le signe et sur la valeur : d'un côté, il y a la nécessité de délimiter la notion d'unité ; de l'autre, il y a l'importance de considérer l'effet acoustique produit par la différence entre les unités au sein du système.

En effet, tout au long de l'appendice "Principes de phonologie", les réflexions qui concernent le compromis entre les aspects articulatoires et perceptifs attirent notre attention. Des expressions telles que *caractère distinctif*, *oreille* et *acoustique* sont récurrentes lorsque la définition de phonème est présentée. Saussure souligne que l'acte articulatoire est entièrement appuyé sur l'empreinte acoustique produite dans l'oreille des sujets parlants, ce qui crée une interdépendance :

Le phonème est la somme des impressions acoustiques et des mouvements articulatoires, de l'unité entendue et de l'unité parlée, l'une conditionnant l'autre : ainsi c'est déjà une unité complexe, qui a un pied dans chaque chaîne. (CLG 65)

La chaîne parlée est le cadre du mouvement marqué par la production et par la perception. L'aspect phonique de la langue est donc reconnu à partir d'un geste d'appropriation individuelle, c'est-à-dire, à partir de la parole.

Ce que nous observons dans les réflexions de Ferdinand de Saussure, c'est un projet de conception d'unités passibles d'être soumises à une analyse linguistique, qui ne privilégiera pas l'aspect purement phonique, ce qui serait un risque et une erreur. Cela étant dit, il faut souligner, encore une fois, que la notion de phonème chez Saussure passe nécessairement par la considération des sons de la langue en contexte de relation, c'est-à-dire, des sons qui sont ancrés sur la valeur établie dans une langue donnée.

Dans ce sens, nous rejoignons Marchese (1995), dans l'Introduction du manuscrit *Phonétique*. Selon la linguiste italienne, le dualisme acoustique-

articulatoire du phonème doit être considéré d'après l'idée d'unité, qui a été, à son tour, proposée par Saussure lui-même dans ses manuscrits.

En guise de conclusion, nous aimerions réaffirmer l'importance de considérer le statut du phonique chez Saussure comme étant une unité à la fois concrète et abstraite : il est concret parce qu'il dépend d'une matérialité ; alors qu'il est abstrait parce qu'il s'appuie sur la valeur. Finalement, il faut aussi souligner que, lorsque on envisage une perspective d'études ayant comme base une « phonologie combinatoire » – selon l'expression du *Cours* – ou encore une « phonétique sémiologique » – conformément au manuscrit *Phonétique* –, nous aspirons à revisiter d'importants présupposés de la théorie saussurienne dans le but de signaler que les phénomènes phoniques ne cessent de générer des effets et de surprendre le sujet parlant-auditeur.

BIBLIOGRAPHIE

- CLG Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale* [1916¹, 1922²], éd. par Charles Bally & Albert Sechehaye avec la collaboration d'Albert Riedlinger. Édition critique préparée par Tullio de Mauro [éd. italienne 1967¹], Paris : Payot 1972
- Gambarara, D. (2011), « Ferdinand de Saussure. La théorie de la voyelle et de la syllabe (Conférences de 1897) », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 64, p. 181-191
- Marchese, M.P. (2009), « Les manuscrits saussuriens sur la phonétique, du *Mémoire* au *Cours de linguistique générale* », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 62, p. 47-61
- Marchese, M.P. (1995), « Introduzione », SAUSSURE (1995 : VII)
- D'Ottavi, G. (2014), « *Nine Easy Pieces* : les manuscrits de Ferdinand de Saussure à Harvard », *Archives et manuscrits de linguistes*, éd. par V. Chepiga & E. Sofía, Louvain-la-Neuve : Academia
- Saussure, F. de (1879), *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, Leipsick : Teubner [1878] [réimpr. Paris : F. Vieweg 1887] (= SAUSSURE 1922 : 1-268)
- Saussure, F. de (1922), *Recueil des publications scientifiques de Ferdinand de Saussure*, publié par Ch. Bally & L. Gautier, Genève : Société Anonyme des Éditions Sonor [réimpr. Genève Paris : Slatkine 1984]
- Saussure, F. de (2011), *Science du langage : De la double essence du langage et autres documents du ms. BGE Arch. de Saussure 372. Édition critique partielle mais raisonnée et augmentée des Écrits de linguistique générale*. Édité par René Amacker, Genève : Droz
- Saussure, F. de (1995), *Phonétique. Il manoscritto di Harvard Houghton Library bMS Fr 266 (8)*, a cura di M.P. Marchese, Padoue : Unipress
- Saussure, F. de (2003), « Notes sur l'accentuation lituanienne », *L'Herne Saussure*, éd. par Simon Bouquet, Paris: Éditions de l'Herne
- Saussure, F. de (2013), *Anagrammes homériques*. Présentés et édités par Pierre-Yves Testenoire, Limoges : Lambert-Lucas
- Starobinski, J. (1971), *Les mots sous les mots*, Paris : Gallimard